



**Communiqué du Maire  
Mardi 27 mars 2012**

### **La Police municipale sera renforcée aux heures les plus sensibles**

La municipalité a la volonté d'améliorer son dispositif de lutte contre l'insécurité. Le besoin d'une redéfinition de la politique locale de prévention et de sécurité a émergé après qu'un certain nombre d'enquêtes ait démontré la nécessité de renforcer la lisibilité des actions de la police municipale et la présence des agents sur le terrain.

Ces constats émanent de plusieurs sources, à la fois des auditions menées par un groupe de travail composé d'élus et de spécialistes, de l'audit commandé par la Ville à un cabinet extérieur et des recommandations de la Chambre régionale des comptes. Dans tous les cas, le besoin d'une proximité accrue et journalière de la police municipale avec les administrés, ainsi que d'une couverture plus équilibrée du territoire communal sont apparus comme des priorités absolues.

C'est dans ce cadre qu'une nouvelle convention, précisant les missions respectives de la police nationale et de la police municipale, a été signée le 29 novembre dernier entre le préfet de la Seine-Saint-Denis, Christian Lambert, et le maire d'Aulnay-sous-Bois, Gérard Ségura. Dans le même esprit, une réorganisation du service de la police municipale, prévue à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain, fait actuellement l'objet de discussions avec les agents concernés et leur représentation syndicale.

L'objectif consiste à renforcer de façon significative l'action de la police municipale sur les créneaux horaires qui présentent les risques statistiques les plus élevés en matière de délinquance de voie publique. C'est ainsi que les après-midis et les soirées verront s'accroître le nombre de patrouilles pédestres et de prises de contact avec les habitants et les commerçants. Le service de nuit, correspondant à la tranche horaire allant de 1h à 6 heures du matin, sera assuré par la présence d'agents chargés de gérer les appels téléphoniques et de requérir l'intervention du commissariat de police d'Aulnay-sous-Bois.

Ce renforcement de la police municipale aux heures et lieux les plus sensibles vise à conforter le dispositif déjà opérant, dit de « réponse graduée », mis en place par la Ville. Ce dispositif, adapté à chaque situation, intègre les dimensions de la prévention, de la dissuasion et de la répression en requérant l'action coordonnée et complémentaire des médiateurs de la Ville, de la police municipale et de la police nationale. Le but consiste à garantir un service public de sécurité plus efficace et équivalent sur l'intégralité du territoire communal.

Pour y parvenir, le maire d'Aulnay-sous-Bois rappelle le besoin impérieux de doter Aulnay-sous-Bois d'effectifs de police nationale en nombre suffisant, et de réaliser un nouveau commissariat en faveur duquel la commune a mis gracieusement les terrains à disposition et dont le financement est d'ores et déjà assurée à hauteur de 60% par la Région.